

**RAPPORT N° 97/7-06
au Conseil Municipal**

OBJET

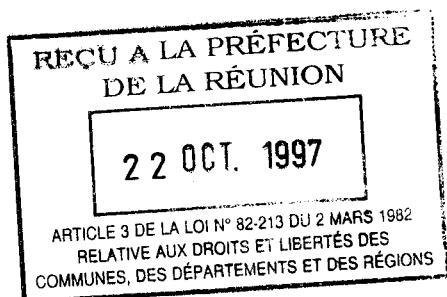
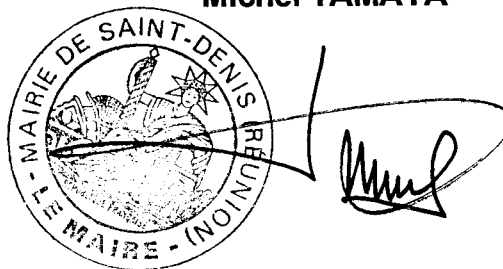
**ACQUISITION DE TERRAIN
(Déchetterie de Sainte-Clotilde)**

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition du terrain mentionné en annexe pour lequel un accord a été conclu à l'amiable avec le propriétaire concerné et, en cas d'accord, de m'autoriser :

- à signer l'acte d'acquisition ;
- à verser au notaire rédacteur et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



DELIBERATION N° 97/7-06
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 15 octobre 1997

OBJET

ACQUISITION DE TERRAIN
(Déchetterie de Sainte-Clotilde)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 97/7-06 du Maire ;

Vu le rapport de Catherine GIANANTE, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

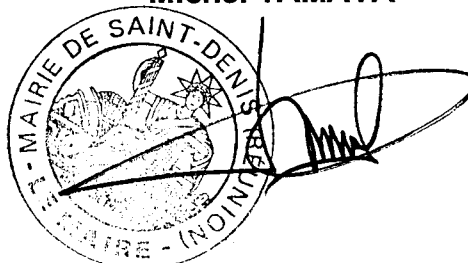
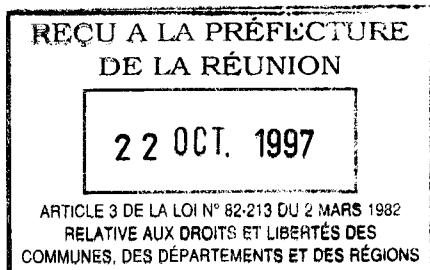
Approuve le projet d'acquisition du terrain mentionné en annexe au Rapport, pour lequel un accord a été conclu à l'amiable avec le propriétaire concerné.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition, et à verser au notaire rédacteur et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 20 OCT. 1997

LE MAIRE
Michel TAMAYA



ANNEXE AU RAPPORT N° 97/7-06

ACQUISITION DE TERRAIN

Référence cadastrale	Superficie	Situation	Ancien propriétaire	Prix	Modalité d'acquisition	But d'acquisition
AW 761-762 764 767-768	1 188 m ²	Rue des Amaryllis ZAC II Patates-à-Durand	SEDRE	356 400 F (conforme à l'estimation des Domaines)	Amiable	Terrain d'assiette de la Déchetterie de Sainte-Clotilde

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mercredi 15 octobre 1997

LE MAIRE
Michel TAMAYA

